



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question au Gouvernement n° 2459

Texte de la question

ÉPIDÉMIE DE DENGUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine. M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé et des sports. Madame la ministre, les 27 et 28 août 2010, en votre qualité de ministre de la santé et des sports, accompagnée de Mme Marie-Luce Penchard, ministre de l'outre-mer, vous avez effectué une double visite, en Martinique et en Guadeloupe, pour vous enquérir de la situation sanitaire suite à l'épidémie de dengue qui y fait rage depuis six mois.

Au total, on dénombre près de 70 000 cas, dont une vingtaine de décès. Dois-je rappeler que la partie sud de la France est elle-même touchée, comme en témoigne la circulaire du 17 mai 2010 relative aux modalités de mise en oeuvre du plan anti-dissémination de la dengue et du chikungunya ?

De plus, l'Organisation mondiale de la santé signale que le phénomène n'a cessé de progresser dans le monde depuis une trentaine d'années. Elle estime à 2,5 milliards le nombre de personnes exposées au risque de contamination.

S'il est vrai que des mesures préventives et logistiques ont été envisagées, demeure néanmoins la problématique des résistances et mutations virales.

En conséquence, madame la ministre, ma question cible plus exactement l'état de la recherche scientifique en ce domaine, sachant qu'il n'existe ni vaccin ni traitement, et que nul n'est épargné. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur Marie-Jeanne, en effet, ma collègue Marie-Luce Penchard et moi-même nous sommes rendues, les 27 et 28 août derniers, en Martinique et en Guadeloupe pour faire le point sur l'épidémie de dengue qui y sévit et sur les nouvelles mesures qu'a prises le Gouvernement en la matière.

Vous l'avez rappelé : 70 000 personnes sont touchées par cette arbovirose, dans un contexte d'extension de la pandémie sans doute liée, d'ailleurs, au réchauffement climatique. Certes, l'épidémie semble marquer le pas, et le prochain bulletin épidémiologique de l'Institut de veille sanitaire devrait le confirmer, mais cette épidémie est particulièrement intense et précoce.

Diverses réunions interministérielles ont eu lieu, qui ont permis de mobiliser de nouveaux moyens. Nous avons pu constater leur mise en oeuvre. Des crédits nouveaux sont destinés à la démoustication. Les militaires ont été mobilisés pour la destruction des gîtes larvaires. J'ai admis au remboursement des méthodes de diagnostic précoce de la dengue.

Nous avons également décidé, avec Marie-Luce Penchard et Jean-Louis Borloo, de mobiliser des crédits pour la destruction des véhicules hors d'usage. Avec Marc-Philippe Daubresse, le ministre de la jeunesse et des solidarités actives, nous mobilisons 300 volontaires du service civique pour former les populations.

Mais il faut agir aussi beaucoup plus en amont avec la recherche. De nombreux programmes, à la fois publics et privés, sont en oeuvre. La recherche française est en pointe sur les arboviroses, par exemple le programme hospitalier de recherche clinique au CHU de Fort-de-France, ou un programme sur l'épidémiologie qui va nous permettre de mieux détecter les formes de contamination par la dengue. Nous attendons enfin, en recherche

privée, un vaccin qui devrait être opérationnel en 2013. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)
Mme Huguette Bello. C'est insuffisant !

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2459

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 septembre 2010